

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 17 NOVEMBRE 2025 à 19 h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, MM Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.
Mmes C. ANDRIEUX, Mme F. POINTON-SCHOENAUER, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Il s'agit du 11^{ème} Conseil Citoyen, et le dernier de la mandature.

M. M. SOLFOROSI rappelle que le Conseil Citoyen est un moment important, qui a permis de donner la parole aux spinosiens. 170 questions ont été répertoriées depuis le début du mandat.

C'est un outil de démocratie participative. Il est très rare d'en avoir dans les communes de notre strate. M. le Maire espère que cela perdurera plus tard, pour que les spinosiens continuent de s'exprimer.

Les réponses des élus apparaissent dans le corps du texte en bleu.

Question de Mme GOUILLOUD Emmanuelle

Réponse de M. le Maire et M. J-C LAMBERT

1^{re} journée de fermeture de l'avenue Valadon et c'est déjà compliqué. J'aimerais connaître le plan de circulation prévue.

Car tous les véhicules venant de Anse ou Trévoux souhaitant traverser, empruntent la rue de la Saône puisque c'est le seul itinéraire proposé aux véhicules. Il n'y a que le panneau "accès commerces" d'indiqué, les véhicules empruntent donc tous cette déviation...

Je souhaite que mon questionnement concernant la sécurité pérenne de la rue de la Saône soit présenté au conseil citoyen.

En vous remerciant

M. J-C LAMBERT a déjà répondu à Mme GOUILLOUD. Il explique que le plan de déviation a été vu avec le département de l'Ain, et que la déviation passait par le pont de Trévoux. Les navigateurs GPS faisaient passer par la rue de la Saône. Il est rappelé que rue de la Saône, il y a une zone de rencontre à 20 km/h. Les piétons sont prioritaires sur les véhicules. Une amélioration de la signalisation routière pourrait être envisagée.

M. le Maire rappelle que lorsque des travaux sont prévus, les services du département y sont associés. C'est du réglementaire. Aucune démarche ne sera faite en fin de mandat par rapport à la circulation de la rue de la Saône. « on ne peut pas tenir les gens par la main ! »

Questions de M. Jean-Marc GUIRONNET

Réponse de M. le Maire

En vue du conseil citoyen du 17 novembre prochain, j'aurais 2 questions à vous poser, compte tenu de mon éloignement du centre du village (mon adresse : 1415 avenue des Helvètes) :

- Pouvez-vous me préciser à quelle échéance, nous pouvons espérer avoir accès "au tout à l'égout" ?

L'assainissement relève de la compétence de la CCDSV. Sur cette partie de la commune, en zone UBax, il n'est pas prévu de densifier l'habitat. Les investissements pour développer l'assainissement collectif sont élevés, il n'est pas prévu d'en réaliser dans ce secteur.

(Les normes pour les fosses septiques évoluent rapidement et leurs coûts ne cessent d'augmenter.)

- Les accotements restent à faire, les pluies plus importantes avec le réchauffement climatique causent des trous d'eau car les accotements ne sont pas stabilisés.

Les accotements sur l'avenue des Helvètes relèvent du département de l'Ain. Un courrier sera fait au département sur cette problématique.

Questions de Mme Nadine FAURE

Réponses de M. le Maire, M. F. VIENOT, Mme E. CARGNELLI, M. M. SOLFOROSI

Urbanisme

Est-ce que les constructions notamment l'immeuble de la place Longue, ont créé d'autres fissures dans l'école ou habitats de particuliers ?

La commune a voté un Plan Local d'Urbanisme. Sur cette base, elle délivre des autorisations d'urbanisme (permis de construire)

L'aménageur prend ses responsabilités avec les personnes pouvant avoir des problèmes causés par sa construction. Les personnes (privée) doivent s'adresser à l'aménageur.

Quelle utilité réelle du passage piéton chemin de la mulati après l'EHPAD utrillo?

On protège les piétons qui sortent du lotissement « Le Jardin des bruyères » pour aller au chemin qui rentre aux « Guillemines » et rejoignent l'école.

Scolaire :

Bilan mairie et RPE des temps de garderie et repas.

Pour les RPE (représentants des parents d'élèves) il faut voir avec eux.

A la rentrée de septembre 2025, il y a 128 élèves scolarisés, répartis en 5 classes. Une classe a été fermée en raison de la baisse successive sur 3 ans des effectifs scolaires.

Le traiteur de la cantine est RPC (marché renouvelé pour 2 ans)

Une convention a été conclue avec Valhorizon qui gère depuis septembre l'accueil périscolaire. En termes d'effectifs, il y a en moyenne :

- 20 enfants à la garderie du matin
- 77 enfants le midi à la cantine
- 47 enfants le soir

90 familles inscrites cette année au périscolaire, qui semblent satisfaites, notamment sur la proposition des animations.

Il y a toujours du bruit sur le temps du repas. Des solutions sont recherchées.

Associations :

La baisse des subventions de l'état, est-ce qu'un relai financier est envisageable, réalisable par la mairie ?

A notre connaissance, aucune subvention de l'Etat n'est versée aux associations spinoisiennes. La mairie intervient sur des avantages en nature (prêt de matériel, salles) et il y a des conventions avec certaines associations (subvention versée en fonction du nombre d'adhérent) Un accompagnement financier est également attribué sur présentation de factures.

Qui pourrait impacter le coût de la taxe foncière. Combien coûte la gestion d'une association ?

Chaque association a des besoins qui lui sont propres. C'est la valorisation des avantages en nature qui chiffre le coût de l'utilisation des locaux et matériels municipaux.

Est-ce que des temps de rencontres sont mis en place pour connaître leurs atouts-problématiques ?

M. F. VIENOT répond qu'il a lien permanent avec les associations. Une rencontre a lieu fin septembre pour planifier les manifestations de l'année d'après. On rencontre les associations au fil de l'eau.

M. le Maire souligne qu'un forum des associations existait auparavant, il n'a pas été maintenu, faute de participants et visiteurs.

Est-ce qu'il existe comme le conseil citoyen, un conseil des associations dans l'année où chaque président d'association peut exprimer ses attentes envers les citoyens, ses atouts, ses difficultés ?

Déjà répondu ci-dessus.

Projet culturel et environnement :

Prudence avec les flyers collés sur notre commune, pouvant rester fixés bien au-delà du temps de la date du projet réalisé

Il est rappelé aux associations de retirer les flyers et banderoles une fois la manifestation terminée.

Les bénévoles avaient réalisé une lone, pourquoi l'abandon de l'entretien ?

M. le Maire a participé à une réunion la semaine dernière avec l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs) Une lettre sera faite à VNF (Voie Navigable de France), au département de l'Ain et à la CCDSV (Communauté de communes Dombes Saône Vallée) concernant la véloroute 50.

Est-ce que le souhait d'une plage en bord de Saône peut être impulsé par notre collectif ?

Collectif ? Il est de toute façon interdit de se baigner dans la Saône. Anse a le site du Bordelan à gérer, cela représente 130 000 € à la charge de la commune à l'année. La Saône est ouverte aux bateaux, kayaks, jets-ski et paddles.

Pourquoi la commune n'a pas de jumelage européen, est-ce un coût humain, matériel, économique pour une mairie ?

Coût beaucoup trop élevé pour la commune, et encore faut-il avoir l'envie de se jumeler. La commune est jumelée avec Cornillon sur l'Oule.

Est-ce que les accueils des personnes d'une autre ville se réalisent obligatoirement chez l'habitant ?

Il n'y a pas de règles.

J'ai constaté au restaurant Bibet la présence de chatons sur les chaises, table...les gérants vivent un dilemme car les habitants ne stérilisent pas leurs animaux. Les propriétaires du restaurant sont mis à mal avec les remarques des clients, avec les risques de répercussions sur leur devenir (hygiène...)

C'est un problème sanitaire dont on a été informé. Il a été proposé de les mettre en contact avec le Fonds ST Bernard. Les chatons n'ont pas été capturés. Si besoin, la commune a une convention avec la SPA pour la capture des chats et chiens errants.

Sécurité

Nous avons subi des cambriolages sur notre commune
Pouvons-nous connaître le nombre total ?

Sur la période 2018-2022, St Bernard est la 8^{ème} commune la plus cambriolée de l'Ain. En moyenne sur ces 5 années, cela représente 56 cambriolages ou tentatives pour 657 logements en 2022.

Pouvons-nous connaître les noms des voisins vigilants et leurs coordonnées ?

Ce n'est pas communicable (réglementation RGPD)

Pouvez-vous rappeler les bonnes pratiques pour éviter ces incidents qui ont des impacts psychologiques sur les victimes ?

Fermer ses accès correctement, installer une alarme, des détecteurs de présence, utiliser le dispositif tranquillité vacances avec la gendarmerie. Soyons tous vigilants avec l'arrivée des fêtes. Se fermer à l'intérieur, ne pas laisser les clés de voiture à l'entrée...

M. le Maire rappelle que ST Bernard dispose d'un système de vidéoprotection. Nous sommes régulièrement saisis par les forces de l'ordre pour les enquêtes. C'est efficace. Un poste informatique externalisé sera d'ailleurs implanté à la gendarmerie de Trévoux pour être plus réactif.

Mme C. ANDRIEUX signale que des faux facteurs circulent en ce moment. Il faut être vigilant.

Question de Mme BLONDEL

Réponse de M. le Maire

Est-il possible d'améliorer l'éclairage public au niveau des arrêts de bus. Les collégiens et lycéens sont peu visibles. Merci pour nos enfants.

Cordialement

Sur l'avenue des Helvètes, l'éclairage public est moins dense. Sous le précédent mandat, M. F. BLOCH, ancien adjoint au maire, s'était penché sur des études de sécurité routière. Il en ressortait que lorsqu'on sur-éclaire les arrêts de bus, les passages piétons, cela aveugle les conducteurs qui ont des réactions plus ou moins adaptées. Ce n'est pas efficace et dangereux.

Autre solution : équiper les enfants avec des gilets jaunes, ou des brassards fluos.

Questions de Mme Karen FANDARD

Réponses de M. le Maire

Bonjour,

Dans le cadre du conseil citoyen, nous avons une question concernant le halage qui est devenu une voie bleue quelles sont donc les règles applicables à la circulation sur les différents modes de déplacements et usagers :

- Piétons / Vélos / Voitures
- Cavaliers / Pêcheurs / Riverains/ Promeneurs

La voie bleue est son nom de baptême. Il s'agit d'une voie verte, au sens du code de la route. Un arrêté municipal réglemente son accès. La voie est interdite à tout véhicule à moteur et la vitesse est limitée à 20km/h pour ceux qui peuvent y accéder y compris les vélos. La voie est ouverte aux riverains, promeneurs et cavalier au pas. Les pêcheurs peuvent pêcher sur la rive. En aucun cas on a interdit aux pêcheurs de pêcher. Ils amènent leur matériel au bord, et enlèvent leur véhicule.

Il nous semblait que les règles étaient définies par la qualification de voie bleue. Il est maintenant évoqué une concertation citoyenne sur le sujet c'est à ne plus rien comprendre.

A ce jour l'accès par le chemin des pénicheurs reste ouvert à la circulation afin de permettre à la seule maison sans autre accès de pouvoir accéder. Des voitures utilisent ce chemin pour accéder aux plages et s'y garer. Cela reste évidemment bien plus occasionnel que les dizaines de véhicules qui circulaient avant la fermeture du halage mais pour autant aucun contrôle ne semble être fait (ce qui se comprend car on imagine mal l'équipe municipale passer sa vie sur le halage. Ce sont les barrières qui servent de régulation mais lorsque celles-ci ne peuvent pas être posées cela crée un trou dans le maillage et pose des problèmes de respect des règles)

Il s'agit d'une proposition électorale d'une liste favorable à une évolution.

En effet si on réouvre pour les pêcheurs, tout le monde va s'engouffrer. Vu le flux l'été, si on rajoute la circulation des vélos, des voitures, quid de la sécurité des piétons ? Qui va contrôler ? La municipalité a fait beaucoup de prévention. Des papiers ont été mis sur les parebrises. En cas de contravention, une amende de 135 € est verbalisée. Pour se garer, il faut aller sur les parkings, dont le nouveau parking qui sera aménagé en bas du chemin du Carré.

La mise en place d'une barrière serait pertinente au bas des pénicheurs.

Il est évoqué un retour en arrière alors que depuis la qualification en voie bleue les vélos sont extrêmement nombreux et qu'il y a de plus en plus de promeneurs donc quid de la sécurité des personnes et des biens (en effet quand on voit le nombre de cambriolages à St B on sait que le halage est un spot parfait de repérage et d'échappatoire) sans compter les incivilités lorsque le halage est ouvert aux véhicules.

De plus il est sous-entendu que le halage a été fermé aux pêcheurs ce qui est faux puisque des parkings ont même été aménagés pour eux. Pour mémoire, et sauf erreur, ils peuvent circuler à 20 Km/h et décharger ils doivent juste stationner leurs véhicules sur les emplacements réservés ce qui protège en plus la faune et la flore. Quant aux riverains ils ont une autorisation de circuler. A l'heure des modes doux de circulation et de l'écologie le sujet est surprenant.

Faire et défaire semble être un sport national nous souhaiterions donc connaitre :

- La règlementation en vigueur,
- Qui a déterminé ces règles Commune/comm comm/ VNF/préfecture (répartition entre les 4)
- La règlementation est-elle liée à la qualification de voie bleue / voie verte ?
- Qui a autorité pour changer les règles
- Qui a autorité pour faire respecter les règles ? et qui donc est responsable des troubles qui peuvent être occasionnés ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Kareen Fandard et Jacques Sahakian

Pour rappel, VNF est propriétaire. La CCDSV via la convention de superposition, fait les aménagements et entretiens. La commune a l'autorité de police. La mairie est responsable et doit faire appliquer les règles : ici le code la route d'une voie verte.

Questions de M. Philippe GOURMOUX

Réponses de M. le Maire et M. F. PATIN

Bonjour,

1: J'ai entendu dire que des géomètres ont borné une parcelle en bas du chemin du Carre et le chemin de Halage. Est-ce pour la création d'un parking comme c'était prévu lors de la réfection du chemin de halage ? (Combien de véhicules) Ou est-ce pour autre chose ? Et ou en sont les autres projets de parkings prévus ? (Bibet, chemin des Pénicheurs)

Oui, un bornage a été fait Chemin du Carre, pour la réalisation d'un parking de 10 places + 1 place PMR (personne à mobilité réduite) avec un gabarit à l'entrée. M. le Maire rappelle que la commune a acquis ce terrain, qui fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU, pour la réalisation d'un parking de stationnement.

Chemin des pénicheurs : ce n'est pas prévu. Le projet a été abandonné car il fallait aller sur la berge pour réaliser ce parking.

Bibet : un projet est en cours pour réorganiser le parking du restaurant. Un emplacement réservé est inscrit sur le terrain de M. et Mme VIGNARD en bord de Saône, pour réaliser un parking.

M. le Maire laisse le soin aux prochaines équipes de regarder un plan de stationnement pour St Bernard.

2: Cette semaine j'ai vu un engin de terrassement (pelleteuse) pour préparer le terrain ou détruire des bâtiments sur la parcelle Loton. Est-ce que quelque chose va être construit sur cette parcelle et ce dans le cadre de la requalification du centre de village ?

Des géomètres font peut-être des relevés. A ce jour, aucune demande officielle de bornage contradictoire n'a été adressée en mairie. Ce terrain a fait l'objet de plusieurs propositions de projet de construction.

3: Est-ce que le terrain Zinderstein est maintenant libre de toutes contraintes juridiques pour le projet d'une résidence pluri générationnelle et d'une maison médicale?

M. le Maire rappelle que la révision du legs a été demandée au Tribunal Judiciaire de Bourg. La demande de la commune a été rejetée. La commune a interjeté appel auprès de la Cour d'Appel de Lyon. Le délibéré a été fixé au 6 janvier 2026.

Il est prévu que la commune investisse environ 513 000 € dans la structure médicale. Il y a également un projet de parking de 80 places.

4: J'ai reçu un flyer d'une liste électorale dans ma boîte au lettre concernant les finances de la commune et sa transparence. Qu'est-ce qui peut justifier cette interrogation ?

Pour M. F. PATIN, c'est bien de promouvoir la transparence de la vie publique. Cela ne remet pas en question la transparence de la municipalité. Il a tenté d'être le plus précis et transparent, mais jusqu'à un certain niveau. Toutes les finances sont publiques : publications dans les comptes-rendus du conseil municipal, sur le site internet de la mairie, sur le site des finances publiques. Des informations ne sont pas communicables (comme les salaires)

M. le Maire rappelle que toutes les communes fonctionnent de la même manière : on applique la réglementation applicable qui relève du CGCT (code général des collectivités territoriales). La finance est totalement transparente et accessible à tous. M. le Maire demande aux élus de l'opposition présents de ne pas jeter la suspicion sur les agents. La première atteinte est la secrétaire générale de mairie.

M. J-P PILLON répond que c'est une question électorale, et que ce n'est pas le lieu pour en parler, et qu'il faut en rester à la réponse de Florent PATIN.

M. le Maire conclut qu'il défend le travail qui est fait en mairie.

En vous souhaitant bonne réception, je vous remercie de prendre mes questions en compte.

Ph. Gourmoux

Questions de Mme de SAINT LAUMER et M. CAMUS

Réponse de M. le Maire

Bonjour,

En prévision du prochain conseil, voici quelques questions auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses.

1. Est-il envisageable d'installer une caméra au jardin d'enfants des GUILLERMINES dans le but de pallier les incivilités récurrentes.

Cela représente un coût non négligeable pour la commune et pour un jeu d'enfants ,c'est délicat. Cela dit les parents doivent être responsables des agissements de leurs enfants envers les riverains du jeu. Personne n'est venu en mairie, il est encore temps de venir s'expliquer.

2. Est-il envisageable d'effectuer des contrôles réguliers de vitesse avec verbalisation pour les vélos et les trottinettes qui dépassent les limitations définies par panneau à chaque accès au chemin de halage.

On va voir avec la gendarmerie ce qui est possible. Peut-être des panneaux de rappel à installer.

3. Peut-on avoir un planning (dates de début et de fin de travaux) des constructions prévues dans le PLU ?

UTEI fin d'année 2025 comme l'ERL3.

Pour les ERL2 et 1 pas connaissance encore. Le contentieux au TA concernant le permis de construire est levé. Le recours du permis modificatif n'est pas encore purgé.

Pour la modification n°3 du PLU : les recours gracieux ont été rejetés. Elle est applicable à ce jour.

4. Une rumeur fait état de la création d'un comité des fêtes regroupant ainsi les associations et permettant une meilleure coordination des évènements tout en gardant à chaque entité initiale ses fonctions d'organisation avec accord et cohésion du comité. Qu'en est-il à ce jour ?

Oui on en a entendu parler. La mairie actuelle est favorable à la mise en place d'un comité des fêtes pour avoir une facilité avec les interlocuteurs et la gestion du matériel. M. F. PATIN souligne qu'il a porté le sujet à une époque, et que cette idée a été rejeté par plusieurs associations.

Cordialement

Isabelle et Yves CAMUS de SAINT LAUMER

Questions de M. Christophe COTTAREL

Réponse de M. le Maire

1/ sur la première partie de ce mandat municipal, le projet de création d'une îône située sur l'emprise d'une dépression existante de l'ancienne peupleraie sud a été inscrit au PPI de l'EPTB Saône Doubs. Un projet technique et règlementaire a été engagé par les services de l'EPTB pour confirmer la faisabilité de cette opération intéressante pour la biodiversité territoriale. Le projet devait démarrer sur 2025/2026. Quelles sont les avancées sur ce sujet ?

La programmation des travaux prévoit le curage de 20 000 m³ qu'on utiliserait pour la création et réfection de platis. Il serait planté ensuite des roseaux agrémentés de sémaphores mais pas avant 2027.

2/ sur la même thématique, un travail avait été engagé avec l'EPTB pour protéger les platis de la Saône en amont du pont. Quelles sont les avancées sur ce sujet ?

[Voir réponse ci-dessus.](#)

3/ au travers des commissions de la CCDSV et du programme de « semi-marathon de la biodiversité », un linéaire de haie champêtre devait être planté sur la commune, le long du chemin de halage, pour connecter les masses boisées du halage sud à proximité du Formans. Ces plantations ont été réalisées sur le territoire de Trévoux, mais pas à Saint-Bernard. Est-il envisagé de relancer la CCDSV pour que ces plantations se fassent sur cette période hivernale ?

[Une relance régulière est faite auprès de la CCDSV.](#)

4/ une première version de règlement local de publicité avait été rédigée entre 2020 et 2024. Le travail devait se poursuivre pour finaliser ce document qui permet de cadrer, notamment, les affichages et diverses enseignes, permanentes ou non, qui naissent le long des voiries, sur les clôtures, etc. Ce document est un outil important pour préserver le cadre paysager de la commune. Quelles sont les avancées sur ce sujet ?

Pas d'avancée sur ce sujet, car pour le mettre en place il faut une modification ou une révision du PLU. Un travail est également en cours pour modifier le périmètre es monuments historiques. Et il faudra également modifier ou réviser le PLU pour l'intégrer dans le PLU. Pour M. le Maire, le PLU devra à terme être révisé. Le SCOT devra être modifié avant 2027, le PLU devra se mettre en conformité avec celui-ci, et avec la loi ZAN.

5/ lors des commissions communales, en lien avec la réalisation des dispositifs de ralentissement et de sécurité routière, il avait été proposé aux élus d'étudier un abaissement de la vitesse de circulation à 30km/h pour permettre un allégement considérable des panneaux de signalisation routière (1 ralentisseur = 4 panneaux) et dans le souci de préserver le cadre paysager le long des voies communales. Avec le nouveau ralentisseur devant la place longue, cette proposition va-t-elle être rediscutée ?

Lorsque l'on met des ralentisseurs de vitesse il faut les faire respecter. Il n'a pas été envisagé pendant ce mandat de passer en zone 30. Mettre 30 de partout est quasi impossible à gérer car il y a une grande différence entre la théorie et la pratique. Les suivants plancheront sur ce sujet. M. le Maire fait remarquer que M. J-P PILLON avait demandé dès le début du mandat à diminuer les panneaux en bord de route.

Il est constaté moins d'accidents suite à la mise en place de la priorité à droite sur l'ensemble de la commune.

6/ pour finir, lors du dernier conseil citoyen, j'avais proposé que le jardin à la française soit baptisé pour faire mémoire à la restauration sans précédent du Château de Saint-Bernard. Cette proposition, dépourvue de tout sens politique, devait être discutée en commission communale. Y a-t-il une suite à cette proposition ?

Dans l'état actuel, les élus de l'exécutif n'ont pas souhaité donner une suite à cette proposition.

Fin du Conseil Citoyen à 20 h 24.

Les élus remercient les spinosiens de leur participation.